

# FORMATION

## DEVENEZ EVALUATEUR EXTERNE CERTIFIE

Formation développée en partenariat avec : ANDESI, ESTES, ERASME et RH-ORGANISATION



# PROGRAMME PEDAGOGIQUE DETAILLE

## **Déroulé de la formation :**

5 modules de 2 jours - Durée totale 10 jours

<b>MODULES</b>	<b>DATES</b>
<b>1</b>	<b>10 - 11 OCTOBRE 2018</b>
<b>2</b>	<b>07 – 08 NOVEMBRE 2018</b>
<b>3</b>	<b>12 – 13 DECEMBRE 2018</b>
<b>4</b>	<b>JANVIER 2019</b>
<b>5</b>	<b>20 – 21 FEVRIER 2019</b>

## **Module 1 : le cadre légal, réglementaire et méthodologique de l'évaluation sociale et médico-sociale**

### **Thèmes développés :**

- Le cadre légal et réglementaire de l'évaluation sociale et médico-sociale :
  - l'article L312-8 et l'annexe 3-10 du Code de l'action sociale et des familles
  - les articles L313-1 et suivants organisant les renouvellements d'autorisation
  - les champs des évaluations interne et externe
  - la complémentarité des deux évaluations interne et externe dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue
  - le calendrier des évaluations internes et externes : au regard du renouvellement d'autorisation et dans le cadre de la négociation d'un CPOM
- L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux (ANESM) : rôle et missions.
- Les principes méthodologiques au fondement de l'évaluation sociale et médico-sociale :
  - La certification ISO 9001, modèle princeps de l'évaluation et de l'amélioration continue dans les organisations : les principes et les exigences du management de la qualité
  - la certification hospitalière et l'origine des référentiels de « bonnes pratiques professionnelles » ; la définition du concept de « bonne pratique professionnelle » par la Haute Autorité en Santé (HAS)
  - la méthodologie d'évaluation des politiques publiques et son référentiel d'évaluation en termes de pertinence, cohérence et efficacité
- L'évaluation du projet d'établissement ou projet de service dans le cadre de l'évaluation sociale et médico-sociale
  - Le projet d'établissement dans le Code de l'action sociale et des familles.
  - L'évaluation d'un projet d'établissement à l'aide du référentiel d'évaluation d'une politique publique.
- Les indicateurs ANAP : objectifs, calendrier de mise en place régional, focus sur l'indicateur qualité 22 : état d'avancement de la démarche d'évaluation interne et de l'évaluation externe

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Identifier le cadre légal et réglementaire qui organise les évaluations internes et externes dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux
- Maîtriser les principes des démarches qualité (certification ISO 9001 et certification hospitalière)
- Mettre en œuvre les principes méthodologiques d'évaluation d'une politique publique dans le cadre de l'évaluation d'un projet d'établissement ou de service.

## **Module 2 : Les exigences légales et réglementaires, et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, objets de l'évaluation sociale et médico-sociale**

### **Thèmes développés :**

- Présentation des textes légaux et réglementaires qui fixent l'organisation et le fonctionnement des établissements et services du secteur social et médico-social
  - Les textes transversaux à l'ensemble des établissements et relatifs aux droits et libertés de la personne accueillie.
  - Les textes spécifiques définissant l'organisation et le fonctionnement des établissements et services selon leur catégorie.
- Le périmètre des dispositifs garants des droits et libertés de la personne accompagnée : cadre légal et réglementaire, recommandations de bonnes pratiques professionnelles et dispositifs organisationnels
  - La démarche d'évaluation interne
  - Les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation du projet d'établissement ou de service et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers
  - L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique
  - La personnalisation de l'accompagnement
  - L'expression et la participation individuelle et collective des usagers
  - La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques
- Méthodes pour une appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
  - L'approche descendante (top-down) et la construction d'un référentiel de bonnes pratiques professionnelles ou questionnaire évaluatif
  - L'approche ascendante (bottom-up) et l'identification des recommandations par la méthode des cas
- Elaboration d'un guide des textes de référence et de leur hiérarchie. Techniques de veille et de mise à jour.

## **SUPPORT PEDAGOGIQUE :**

Remise aux participants d'un répertoire des exigences légales ou réglementaires et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles – Conception d'un référentiel qualité (évaluation interne) ou questionnaire évaluatif (évaluation externe).

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Identifier les contraintes réglementaires et les obligations inscrites dans le périmètre de l'évaluation et auxquelles sont soumis les établissements et services.
- Appréhender et différencier les notions de « bonnes pratiques professionnelles » et d'« exigence légale ou réglementaire »
- Maîtriser la démarche de construction et d'actualisation d'un référentiel qualité ou questionnaire évaluatif.

## **Module 3 - La conduite d'une évaluation externe et la rédaction d'un rapport**

### **Thèmes développés :**

- L'engagement dans la procédure d'évaluation externe et l'établissement du contrat définissant le cadre général de l'évaluation.
- Les étapes de la procédure d'évaluation externe :
  - la formalisation du projet évaluatif
  - le recueil de données (analyse documentaire, observation, entretiens individuels et collectifs)
  - l'analyse des données recueillies et la rédaction de la synthèse
  - la rédaction et la transmission du pré-rapport
  - la rédaction et la transmission du rapport définitif.
- L'élaboration du questionnaire évaluatif et la formalisation du programme d'évaluation externe (plan d'évaluation).
- La méthode générale de conduite d'une évaluation externe et la posture de l'évaluateur externe.
- Les méthodes et les techniques en matière d'évaluation.
- La rédaction du rapport d'évaluation externe : les parties réglementaires et les modèles de synthèse et d'abrégé proposés par l'ANESM.
- L'évaluation de la qualité d'un rapport d'évaluation externe : *pertinence, fiabilité, objectivité et transparence*.

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Formaliser un projet évaluatif en concertation avec l'établissement ou le service
- Elaborer un questionnaire évaluatif en cohérence avec le projet de l'établissement ou du service
- Maîtriser la mise en œuvre d'une évaluation externe
- Formuler des « propositions et/ou préconisations »
- Rédiger un rapport d'évaluation externe

## **PRÉPARATION DU STAGE PRATIQUE**

La dernière séquence du module est consacrée à la préparation du stage pratique :

- Adaptation du questionnaire évaluatif aux spécificités de l'établissement ou du service et formalisation du plan d'évaluation
- Définition du contenu attendu du rapport de stage.

## **Module 4 – Stage pratique**

**Ce module est conçu et mis en œuvre pour permettre à chaque participant de conduire tout ou partie d'une évaluation externe. Le travail est mené individuellement ou en binôme au sein d'un établissement ou d'un service partenaire.**

**JOUR 1** : Stage de mise en pratique de l'évaluation dans un établissement, en suivant la méthodologie de travail définie dans le module 4

### **JOUR 2** :

- Rédaction d'un rapport d'évaluation partiel en binôme ou en groupe de trois
- Préparation de la présentation des résultats de l'évaluation partielle

Ce temps sera planifié par chaque sous-groupe sur une journée ou sous forme de rendez-vous, selon les agendas de chacun.

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Conduire l'évaluation d'un projet d'établissement ou projet de service dans le respect des exigences formalisé dans le décret 2007-975 du 15 mai 2007
- Rédiger un rapport d'évaluation externe
- Présenter les résultats de l'évaluation à l'organisme gestionnaire et/ou à l'établissement ou au service

## **Module 5 – Le rapport d'évaluation en pratique**

**Le rapport d'évaluation est l'outil qui doit permettre de porter une appréciation globale sur le projet d'établissement ou de service au regard du cadre légal et réglementaire. Le dernier module est consacré à la présentation par les participants de l'évaluation conduite durant l'intersession et aux ajustements ou mesures correctives liés à l'expérimentation d'un cadre méthodologique.**

### **Thèmes abordés – JOURS 1 et 2 :**

- Analyse des études de cas pratiques à partir de la présentation par les participants de l'évaluation partielle
- Apports méthodologiques complémentaires sur la base de l'analyse de productions réalisées.
- Echanges autour des « incontournables » du rapport d'évaluation et de la présentation des résultats, mise en perspective avec la déontologie de l'évaluateur. Apports théoriques et méthodologiques complémentaires
- Conclusion du cycle de formation

**VALIDATION DE LA FORMATION** : Certificat de compétences « Evalueur externe Certifié »

A l'issue du module 5, chaque participant pourra individuellement corriger son rapport de stage et l'adresser à l'organisme de formation.

Un jury représentant la vision des autorités administratives et celle d'évaluateurs expérimentés sera organisé dans le but de certifier les compétences de l'évaluateur externe. Un **certificat de compétences** sera alors envoyé individuellement aux participants ayant validé cette étape.

Les modalités de certification seront précisées au cours de la formation.

A l'issue de la formation, une **attestation de présence** sera remise au participant.